



Sainte-Barbe déploie tous ses talents, tous ses charmes pour conquérir votre passion...

Le Barberivain

Municipalité de Sainte-Barbe
470, chemin de l'Église
Sainte-Barbe (Québec) J0S 1P0
Tél.: 450 371-2504 / Fax: 450 371-2575
www.ste-barbe.com

VOLUME 14 – NUMÉRO 04

• BULLETIN D'INFORMATION TRIMESTRIEL •

HIVER 2023–2024

HEURES D'OUVERTURE

Lundi au mercredi de 8 h à 12 h – 13 h à 17 h

Judi de 8 h à 12 h – 13 h à 16 h 30

Vendredi de 8 h à 12 h – fermé en après-midi

L'HÔTEL DE VILLE SERA FERMÉ POUR LA PÉRIODE DES FÊTES :

Du lundi 25 décembre 2023 au mardi 2 janvier 2024 inclusivement.

Pour toute urgence, durant cette période, veuillez nous rejoindre par courriel au : info@ste-barbe.com

PROCHAINES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL 2024

(à 19 h au sous-sol de l'hôtel de ville)

• Lundi 8 janvier • Lundi 5 février • Lundi 4 mars

Les citoyens sont invités à prendre connaissance de l'ordre du jour et du procès-verbal de chacune de ces séances sur notre site Internet :

www.ste-barbe.com/seances-du-conseil

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (déchets)

Changement à l'horaire : la collecte est devancée au vendredi 29 décembre 2023 (il n'y aura pas de collecte lundi le 1er janvier 2024).

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE POUR LE RÉSEAU MUNICIPAL D'ÉGOUT ET AQUEDUC

Hôtel de ville (selon les heures d'ouverture) : 450 371-2504

En dehors des heures d'ouverture : 450 370-6364

Nous vous souhaitons de très Joyeuses Fêtes !

RÔLE D'ÉVALUATION EN LIGNE DISPONIBLE :

www.ste-barbe.com /
service aux citoyens /
rôle d'évaluation



SOYEZ INFORMÉS EN
TOUT TEMPS SUR VOTRE
MUNICIPALITÉ EN
VISITANT NOTRE SITE WEB :

www.ste-barbe.com

ET EN AIMANT NOTRE
PAGE FACEBOOK !



Table des matières

Mot de la Mairesse	2-3
MRC du Haut-Saint-Laurent	3
Budget 2024 résumé	4
Taxation 2024	5
Avis publics	5-6
Services aux citoyens	7
Guignolée	7
Service de l'urbanisme	8
Service de Sécurité incendie	8
Bibliothèque Lucie-Benoit	9
Organismes municipaux	10-11
Annonces classées	11
Publicité	11-12



Denis Brisson Inc.
centre de jardin / extermination

Courriel: jardin.brisson@oricom.ca
Site Web: www.denisbrisson.com

Denis Brisson B.S.A.
Agronome



587, chemin Larocque
Valleyfield (Québec) J6T 4C9
Tél.: 450-373-5515 / 1-888-835-8604
Fax: 450-377-5515



Louise Lebrun
Mairesse et Préfète de la
MRC du Haut-Saint-Laurent



Johanne Béliveau
Conseillère, poste #1



Marilou Carrier
Conseillère, poste #2



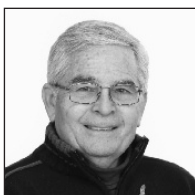
Miriam Dubuc-Perras
Conseillère, poste #3



François Gagnon
Conseiller, poste #4



Denis Laroque
Conseiller, poste #5



Daniel Pinsonneault
Conseiller, poste #6

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE

470, chemin de l'Église
Sainte-Barbe (Québec) J0S 1P0
Tél. : 450 371-2504
Courriel : info@ste-barbe.com
Site Web : www.ste-barbe.com

Directrice générale/greffière-trésorière, poste 101
Chantal Girouard (c.girouard@ste-barbe.com)

**Directrice générale adjointe/
greffière-trésorière adjointe, poste 102**
Marie-Ève Clément (me.clement@ste-barbe.com)

Adjointe administrative, poste 103
Maryse Benoit (m.benoit@ste-barbe.com)

Agente de bureau, poste 109
Josée Phoenix (j.phoenix@ste-barbe.com)

**Inspecteur au Service de l'urbanisme et
environnement, poste 110**
Loïc Pourpoint (l.pourpoint@ste-barbe.com)

**Coordonnateur loisirs, culture et vie
communautaire, poste 105**
Alain Billette (a.billette@ste-barbe.com)

Journalier aux travaux publics
Jean-Sébastien Groulx (jsgroulx76@gmail.com)

Conception et impression du journal:
© Les Publications Municipales Inc.
Sans frais: 1 (877) 553-1955

Chères concitoyennes, chers concitoyens,
Plusieurs bonnes nouvelles arrivent à Sainte-Barbe et j'ai le plaisir de vous les partager par le biais de ce bulletin municipal.

Une autre subvention pour l'écocentre sous-régional

Tout d'abord, le 15 novembre dernier, nous avons obtenu la confirmation d'une importante subvention de l'ordre de 250 000 \$ du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), dans le cadre du volet Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.

Cette subvention nous est accordée en raison du caractère coopératif du projet d'écocentre qui, je vous le rappelle, servira à l'ensemble des citoyens de Sainte-Barbe, bien sûr, mais également à ceux de la Municipalité d'Elgin, de la Municipalité du canton de Godmanchester, ainsi qu'à ceux de la Ville de Huntingdon. Par leur adhésion au projet, ces municipalités seront en mesure, elles aussi, d'atteindre leur cible en matière de réduction des déchets. L'octroi de cette subvention vient reconnaître, entre autres, que la coopération intermunicipale est définitivement un élément de type « gagnant-gagnant » pour toutes les parties prenantes.



Lors de l'annonce de la subvention, entourée des élus des municipalités participantes, j'ai reçu le chèque du MAMH des mains de la députée de Huntingdon, Mme Carole Mallette.

Nous profitons de la publication de ce bulletin municipal pour souhaiter une bonne retraite bien méritée à notre consciencieux, méticuleux et professionnel directeur du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics. Tu vas nous manquer Jocelyn !



SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE SAINTE-BARBE
367, route 132, Sainte-Barbe (QC) J0S 1P0
Tél. : 450 371-3321 et 450 544-1303

Directeur du Service de sécurité incendie
Joël Trudeau (directeur.incendie@ste-barbe.com)

Directeur adjoint du Service de sécurité incendie
Éric Maheux (directeur.adj@ste-barbe.com)

COMMENT SOUMETTRE VOS ARTICLES:

«Le Barberivain» est publié et distribué vers le 20 du mois de sa parution (mars, juin, septembre et décembre). Les organismes de la Municipalité et les responsables d'activités sont invités à transmettre leurs communiqués au plus tard la première semaine du mois de la parution. Il suffit de faire parvenir ses fichiers Word et ses photos en fichiers séparés (JPG ou PDF) par courriel à: m.benoit@ste-barbe.com

POUR INFORMATIONS: 450 371-2504, poste 103

Subventions pour l'écocentre sous-régional de Sainte-Barbe

Montants	Provenance
250 000 \$	MAMH
100 000 \$	RECYC-QUÉBEC
360 000 \$	Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024 (TECQ)
710 000 \$	TOTAL

C'est d'ailleurs dans cet état d'esprit que nous irons prochainement à la rencontre des membres des conseils municipaux d'autres municipalités qui nous entourent, soit Saint-Anicet et Hinchinbrooke, afin de les inviter à se joindre à ce projet qui est porteur pour nous, mais également pour les générations futures.

Comme nous étions en attente de la subvention du MAMH, et aussi parce que nous nous assurons de mettre en place les meilleures pratiques quant au tri des matières et à la gestion de l'écocentre, l'ouverture de celui-ci est dorénavant prévue pour l'automne prochain. Il inclura un entrepôt pour toutes les matières pouvant être réemployées, un plateau de travail pour réparer tout article ayant un potentiel de revente et un magasin d'articles de seconde main. Il sera vraisemblablement un pilier fort dans l'organisation d'une économie circulaire régionale.

Animée par l'avenir, Sainte-Barbe dévoile sa nouvelle identité visuelle

Certains d'entre vous l'auront peut-être déjà remarqué ? Nous avons procédé au dévoilement de notre nouveau logo le 30 novembre dernier. Ce changement s'inscrit dans une réflexion beaucoup plus large qui a pris naissance dans la rédaction d'une planification stratégique qui viendra encadrer nos grandes orientations pour les prochaines années. Dans ce contexte, nous avons notamment fait faire un Plan particulier d'urbanisme (PPU), ainsi qu'une étude en développement commercial afin de mettre en place les conditions favorables à l'arrivée de nouveaux commerces barberivains. C'est donc en marge de cette réflexion stratégique, et aussi devant le constat que la municipalité

change (nous connaissons une augmentation démographique de 30% depuis 2016), que nous avons convenu, les conseillers municipaux et moi, que le temps était venu de changer notre image.

Cette transformation va aussi se refléter dans le cadre d'un virage numérique qui sera entrepris graduellement. Notre nouvelle image de marque sera davantage en phase avec ce qui nous représente : une municipalité vivante et dynamique, qui a un fort attachement à l'agriculture, tout en étant résolument tournée vers l'avenir. Nous avons un solide penchant pour tout ce qui touche le développement durable, tout en tenant mordicus à la vie de communauté, aux familles et aux aînés.

Afin d'éviter le gaspillage, le déploiement de la nouvelle identité visuelle dans nos outils de communication se fera de façon graduelle dans le courant des prochaines semaines et des prochains mois. Avec le temps, vous pourrez reconnaître la Municipalité de Sainte-Barbe en un coup d'œil grâce à ces visuels distinctifs.

Assorti du slogan « Animée par l'avenir », le nouveau logo rappelle que tout en construisant sur les bases solides de notre passé, nous nous propulsons à présent vers l'avenir.

- La forme de goutte et le dégradé de bleu ciel à bleu cobalt rappellent les reflets du lac Saint-François;
- La feuille et les champs agricoles présentés

dans un dégradé de verts rendent hommage aux sols fertiles qui couvrent la Municipalité, mais également aux agriculteurs et agricultrices qui contribuent à son dynamisme;

- Le coucher de soleil ajoute une touche de jaune qui évoque les chaudes et paisibles journées d'été, rappelant la chaleur et la sérénité de la communauté.

Au revoir Jocelyn... et bienvenue Frédéric !

Enfin, je profite de cette tribune pour souhaiter une excellente retraite à Jocelyn Dame, notre directeur du Service de l'urbanisme, environnement et travaux publics. Jocelyn a été à l'emploi de la Municipalité de Sainte-Barbe pendant plus de 15 années au cours desquelles il a contribué à améliorer la qualité de vie des citoyens par ses nombreuses connaissances techniques, mais aussi par son dévouement et sa loyauté exemplaires. Il avait une excellente connaissance du territoire, en plus de faire preuve d'un très grand professionnalisme dans tout ce qu'il entreprenait. Il va certainement nous manquer...

Bonne retraite, cher Jocelyn, reviens faire ton tour quand tu veux !

Du même souffle, j'aimerais souhaiter la plus cordiale des bienvenues à Frédéric Rodrigue qui débutera dès le début de l'année 2024 à titre de technicien en traitement des eaux. Bienvenue au sein de l'équipe, Frédéric, nous avons tous très très hâte de faire plus amples connaissances !

Vie démocratique

En terminant, je vous invite à prendre part à la vie démocratique en assistant aux séances du conseil municipal qui ont lieu une fois par mois, à 19 h, à l'hôtel de ville (470, chemin de l'Église). Il s'agit d'occasions propices aux échanges au cours desquels vous êtes invités à poser vos questions.

Prochaines séances :

8 janvier, 5 février, 4 mars et 8 avril 2024.

Au plaisir de vous rencontrer,

Louise Lebrun, mairesse

NOUVELLES DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT**Élections au poste de préfète à la MRC du Haut-Saint-Laurent**

Mme Louise Lebrun, mairesse de la Municipalité de Sainte-Barbe, a été réélue comme préfète de la MRC du Haut-Saint-Laurent lors de la séance du conseil des maires tenue le 22 novembre dernier.

Mme Lebrun agira à titre de préfète pour les deux (2) prochaines années, fonction qu'elle occupe depuis 2015.

Toutes nos félicitations Louise !



	BUDGET 2023	BUDGET 2024	VARIATION
REVENUS			
TAXES GÉNÉRALES	2 182 472 \$	2 571 809 \$	389 337 \$
Règl. Emprunt 2011-04 Égout-Aqueduc	245 758 \$	241 123 \$	(4 635) \$
RÈGLEMENT EMPRUNT 2017-08 CASERNE	13 196 \$	13 077 \$	(119) \$
Règlement emprunt 2021-02 Écocentre	38 011 \$	37 732 \$	(279) \$
Taxe de services - EAU	268 872 \$	221 527 \$	(47 345) \$
Taxe de services - EGOUT	160 500 \$	133 651 \$	(26 849) \$
TAXES ORDURES	157 234 \$	163 404 \$	6 170 \$
TAXES RÉCUPÉRATION	315 \$	2 852 \$	2 537 \$
TAXES COMPOSTAGE	28 770 \$	71 870 \$	43 100 \$
Service 9-1-1	7 000 \$	7 000 \$	- \$
IMMEUBLES ET LIEUX D'AFFAIRES			- \$
Autres services de sources locales	358 543 \$	336 971 \$	(21 572) \$
Transferts	850 118 \$	940 090 \$	89 972 \$
TOTAL REVENUS =	4 310 789 \$	4 741 106 \$	430 317 \$

	BUDGET 2023	BUDGET 2024	VARIATION
DÉPENSES			
ADMINISTRATION	875 218 \$	1 011 059 \$	135 841 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	240 959 \$	253 292 \$	12 333 \$
SERVICE INCENDIE	411 043 \$	443 378 \$	32 335 \$
TRANSPORT ET VOIRIE	610 326 \$	700 305 \$	89 979 \$
RÉSEAUX D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC	1 123 441 \$	1 123 298 \$	(143) \$
HYGIÈNE MILIEU - ENVIRONNEMENT	358 508 \$	448 828 \$	90 320 \$
SANTÉ	2 000 \$	2 000 \$	- \$
URBANISME	197 401 \$	172 230 \$	(25 171) \$
DÉVELOPPEMENT ÉCON. ET TOURISTIQUE	71 818 \$	75 591 \$	3 773 \$
LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE	274 492 \$	299 045 \$	24 553 \$
BIBLIOTHÈQUE	42 946 \$	37 596 \$	(5 350) \$
CULTURE	4 868 \$	5 539 \$	671 \$
FRAIS DE FINANCEMENT-ÉMISSIONS	719 835 \$	798 755 \$	78 920 \$
AFFECTATIONS - CONCILIATIONS	(622 065) \$	(629 811) \$	(7 746) \$
TOTAL DÉPENSES ET IMMOBILISATIONS =	4 310 789 \$	4 741 106 \$	430 316 \$

Immobilisations (PTI)

Projets	2024
Génératrices postes de pompage	600 000,00
Agrandissement Centre Barberivain	1 660 000,00
Pavage chemin de l'église	1 286 383,07
Enseignes Bienvenue	20 000,00
Écocentre	1 328 000,00
Abri et jeux pétanques	-
Jeux d'Eau et équip.parcs	505 000,00
Tracteur gazon	14 700,00
Achat camion usine TDE	70 000,00
Achat camion incendie	100 000,00
Total PTI	5 584 083,07

Exemple taxation 2024 (résidentiel)

Taxes 2024	Coût à l'unité
345 800,00 \$	0,46 \$
Taxes foncières générales (0,46¢/100\$ /d'évaluation)	1 590,68 \$
Emprunt 2011-04 eau-égout	250,13 \$
Eau potable	229,80 \$
Traitement des eaux usées	138,64 \$
Ordures ménagères	148,28 \$
Récupération matières recyclables	2,59 \$
Compostage	66,64 \$
Emprunt 2017-08 caserne	9,65 \$
Emprunt Écocentre 2021-02	27,86 \$
TOTAL DES TAXES 2024 (4 versements) =	2 464,27 \$

Un document plus détaillé est disponible sur le site web www.ste-barbe.com

Versements taxes foncières 2024 :1er versement : **10 mars 2024**2e versement : **10 juin 2024**3e versement : **10 août 2024**4e versement : **10 octobre 2024****À noter**

Nous vous rappelons qu'en vertu de l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale et du règlement de taxation, le solde **COMPLET** des taxes de l'année devient immédiatement exigible lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu. L'intérêt s'applique alors à ce solde puisque le privilège des versements est ainsi annulé.

Nous vous recommandons d'effectuer vos paiements d'une des façons suivantes :

- Par le service de paiement Internet des institutions financières participantes (il suffit d'inscrire le numéro de matricule pour chaque propriété).
- Au comptoir ou guichet automatique de toutes les institutions financières.
- Par la poste, en inscrivant le numéro de client ou de matricule sur votre chèque.

• Par la fente à courrier située à la droite de l'entrée principale de l'hôtel de ville, en inscrivant le numéro de client ou de matricule ou inclure les coupons détachables.

• En vous présentant à l'hôtel de ville : par chèque, argent comptant ou carte débit

• **Prenez note que les cartes de crédit ne sont pas acceptées.**

Dans le but d'éviter toute confusion, si votre paiement est fait soit par Internet, au guichet automatique ou au comptoir de votre institution financière, assurez-vous que le numéro de référence inscrit dans votre dossier de paiement de factures soit bien le matricule apparaissant sur le coupon détachable de votre compte de taxes municipales.

Important

La Municipalité de Sainte-Barbe ne se tient aucunement responsable des retards ou omissions dans l'acheminement du courrier, peu importe le mode de messagerie utilisé.

En cours d'année, nous recevons de la firme d'évaluateurs FQM des certificats de mise à jour et des avis de modification au rôle d'évaluation foncière, ce qui peut parfois générer une facture et représenter un **compte de taxes supplémentaires**.

Nouveau propriétaire en cours d'année

Lorsque vous faites l'acquisition d'une propriété en cours d'année, vous ne recevrez pas un nouveau compte de taxes étant donné que la Municipalité de Sainte-Barbe n'émet qu'un seul compte en début d'année.

Normalement, lorsque vous signez votre contrat chez le notaire, celui-ci vous informe des montants de taxes à payer pour l'année en cours. Si votre notaire ne vous a pas donné cette information, vous devez nous contacter par téléphone au 450 371-2504, poste 103 ou par courriel à m.benoit@ste-barbe.com ou vous présenter à l'hôtel de ville pour obtenir le montant de taxes à payer, et ceci, afin d'éviter que des intérêts s'accumulent.

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Que: -

Que lors d'une séance régulière du conseil tenue le 7 août 2023, le conseil de la Municipalité de Sainte-Barbe a adopté le règlement intitulé « règlement d'urbanisme numéro 2003-07-10, modifiant le règlement 2003-07 ». .

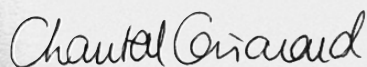
Ces règlements visent plus particulièrement à :

- a) Limiter la superficie à 25% pour l'utilisation de piliers de béton sur semelle ou de pieux métalliques pour tout bâtiment principal;
- b) Abroger les dispositions sur les lampadaires afin de les régir dans le règlement de zonage.

Que ce règlement est en vigueur depuis le 21 septembre 2023 en vertu d'un certificat de conformité émis à cette même date par M. Pierre Caza, directeur-général et greffier-trésorier de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

Que ces règlements sont disponibles pour consultation aux heures habituelles d'ouverture du bureau de la Municipalité, en consultant les procès-verbaux des séances du conseil municipal (www.ste-barbe.com) ou en communiquant avec le Service de l'urbanisme au (450) 371-2504, poste 110 ou par courriel : l.pourpoint@ste-barbe.com.

Donné à Sainte-Barbe, ce 5 octobre 2023.



Chantal Girouard, directrice générale, greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Que: -

Que lors d'une séance régulière du conseil tenue le 7 août 2023, le conseil de la Municipalité de Sainte-Barbe a adopté le règlement intitulé « règlement d'urbanisme numéro 2003-08-14, modifiant le règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction 2003-08 ».

Ces règlements visent plus particulièrement à :

- Répondre aux attentes du conseil dont :
 - a) Modifier les coûts lors d'une demande de permis de lotissement;
 - b) Limiter à un permis de remblai par année;
 - c) Exiger certains documents additionnels lors d'une demande de permis de remblai.

Que ce règlement est en vigueur depuis le 25 septembre 2023 en vertu d'un certificat de conformité émis à cette même date par M. Pierre Caza, directeur-général et greffier-trésorier de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

Que ces règlements sont disponibles pour consultation aux heures habituelles d'ouverture du bureau de la Municipalité ou en consultant les procès-verbaux des séances du conseil municipal (www.ste-barbe.com) ou en communiquant avec le Service de l'urbanisme au (450) 371-2504, poste 110 ou par courriel : l.pourpoint@ste-barbe.com.

Donné à Sainte-Barbe, ce 5 octobre 2023.



Chantal Girouard, directrice générale, greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Que: -

Que lors d'une séance régulière du conseil tenue le 7 août 2023, le conseil de la Municipalité de Sainte-Barbe a adopté le règlement intitulé « règlement d'urbanisme numéro 2017-07-02, modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 2017-07 ».

Ces règlements visent plus particulièrement à :

- Encadrer les nouvelles constructions dans la nouvelle zone VA-8a.

Que ce règlement est en vigueur depuis le 21 septembre 2023 en vertu d'un certificat de conformité émis à cette même date par M. Pierre Caza, directeur-général et greffier-trésorier de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

Que ces règlements sont disponibles pour consultation aux heures habituelles d'ouverture du bureau de la Municipalité ou en consultant les procès-verbaux des séances du conseil municipal (www.ste-barbe.com) ou en communiquant avec le Service de l'urbanisme au (450) 371-2504, poste 110 ou par courriel : l.pourpoint@ste-barbe.com.

Donné à Sainte-Barbe, ce 5 octobre 2023.



Chantal Girouard, directrice générale, greffière-trésorière

CALENDRIER 2024 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Les lundis à 19 h au sous-sol de l'hôtel de ville :

- 8 janvier
- 5 février
- 4 mars
- 8 avril (1er avril – lundi de Pâques)
- 6 mai
- 3 juin
- 8 juillet (1er juillet – fête du Canada)
- 5 août
- 9 septembre (2 septembre – fête du Travail)
- 7 octobre
- 4 novembre
- 2 décembre

Bienvenue à tous !

RÉSERVATIONS DU CENTRE COMMUNAUTAIRE CAROLE-TREMBLAY

Si vous désirez louer la salle au Centre communautaire Carole-Tremblay lors de la période des Fêtes 2024-2025, entre le 15 décembre 2024 et le 15 janvier 2025, vous devez vous inscrire pour participer au tirage au sort, qui se tiendra mercredi le 6 mars 2024. Pour vous inscrire, veuillez contacter Maryse Benoit par téléphone au 450 371-2504, poste 103, par courriel au m.benoit@ste-barbe.com ou vous présenter à l'hôtel de ville.



Ce tirage au sort permet aux Barberivains de bénéficier de façon égale de la location de la salle communautaire durant cette période très en demande. Lors de l'inscription, il vous est également possible de nous mentionner une deuxième date advenant que votre premier choix ne serait pas sélectionné.

CALENDRIER MUNICIPAL 2024

Nous vous invitons à conserver précieusement le calendrier municipal 2024, que vous avez reçu dernièrement dans votre boîte aux lettres, pour les résidents, tandis que pour les non-résidents, il a été ajouté à l'envoi du bulletin municipal.

Nous vous incitons à vous y référer tout au long de l'année, il contient plusieurs informations importantes. Il est également disponible sur le site Internet.

Pour obtenir une copie supplémentaire du calendrier 2024, vous pouvez vous présenter à l'hôtel de ville ou communiquer avec Maryse Benoit au 450 371-2504, poste 103, ou par courriel au m.benoit@ste-barbe.com.

VENTE DE LICENCES POUR CHIENS POUR L'ANNÉE 2024



La Municipalité de Sainte-Barbe a signé une entente avec la SPCA Ouest qui agira à titre de contrôleur animalier pour la municipalité. À la fin du printemps 2024, l'organisme SPCA Ouest effectuera du porte à porte sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Barbe pour faire la vente des licences. Veuillez noter que la SPCA Ouest est le seul fournisseur autorisé par la Municipalité de Sainte-Barbe à faire la vente et la distribution des licences pour chiens. Le coût des licences est de 25 \$ chacune.

En tant que propriétaire de chiens, il est obligatoire de les enregistrer et de vous procurer annuellement les licences auprès de la SPCA Ouest. L'achat de licence pour chien est une exigence pour les résidents et les saisonniers de la Municipalité de Sainte-Barbe. Un maximum de trois (3) chiens par propriété est autorisé, tel que stipulé dans la réglementation municipale.

Vous pouvez communiquer avec la SPCA Ouest pour faire l'achat de licences, pour signaler des animaux perdus ou retrouvés ou pour formuler des plaintes concernant les chiens, par téléphone au 514 566-5678.



Le 9 décembre dernier, la Guignolée 2023 a réuni 45 bénévoles, élus et membres du Service de sécurité incendie de Sainte-Barbe. Cette collectivité a sillonné les rues de la Municipalité pour amasser des denrées et des dons pour soutenir les familles qui vivent de l'insécurité alimentaire.

Lors de cette journée, les généreux citoyens de la Municipalité de Sainte-Barbe ont remis un total de 1 424 kilos en denrées alimentaires ainsi que 6 664,48 \$ en argent et ce, sans compter les denrées supplémentaires qui ont été déposées à l'hôtel de ville durant la semaine suivante.

NOUS VOUS DISONS UN ÉNORME MERCI !!



Rappel

N'oubliez pas de demander votre permis ou certificat d'autorisation avant de débuter vos travaux ou de faire un brûlage extérieur (feu à ciel ouvert ou feux d'artifice). Informez-vous auprès du Service de l'urbanisme et environnement, communiquez avec l'inspecteur municipal Loïc Pourpoint au 450 371-2504, poste 110 ou par courriel au l.pourpoint@ste-barbe.com.

Si vous comptez effectuer des travaux en rive l'an prochain, soyez prévoyants. Selon la nature ou l'ampleur des travaux, il peut être nécessaire de faire parvenir le dossier au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Dans ce cas, des délais de plusieurs semaines et même de plusieurs mois peuvent être à prévoir.

L'installation d'une piscine étant soumise à des règlements municipaux et provinciaux précis, planifiez votre été en effectuant votre demande de permis dès maintenant !

Obligation d'obtenir un certificat d'occupation

Nul ne peut occuper ou permettre l'occupation d'un immeuble en entier ou une partie d'immeuble, qu'il soit nouvellement érigé, modifié ou dont on a changé la destination ou l'usage sans l'obtention d'un certificat d'occupation. Pour plus de précision, veuillez communiquer avec le Service de l'urbanisme et environnement.

Inspections

Nos inspecteurs municipaux, ainsi que les évaluateurs contractuels de la MRC du Haut-Saint-Laurent, se promènent fréquemment sur le territoire. Ils doivent parfois aller sur les propriétés privées pour procéder à des inspections. Ces derniers seront munis d'une pièce d'identité lorsqu'ils se présenteront à vous, alors, n'hésitez pas à les saluer !



RAPPELS EN PÉRIODE HIVERNALE

Stationnement de nuit

Nous tenons à vous rappeler qu'aucun stationnement de nuit est autorisé dans la rue à partir du 15 novembre 2023 au 15 avril 2024 entre minuit et 6 h sur un chemin public ou sur un chemin privé où le public est autorisé à circuler, et ce, sur tout le territoire de la municipalité.

Abris temporaires

Un seul abri temporaire est autorisé du 15 octobre 2023 au 30 avril 2024 et doit être distant d'au moins un (1) mètre de la ligne avant.

Dépôt de neige

Saviez-vous que de déposer de la neige ou de la glace sur une rue, un trottoir ou tout autre endroit



public, constitue une nuisance, en plus d'être dangereux ? Si, vous faites affaire avec un entrepreneur pour déneiger votre entrée privée, ce dernier doit également respecter la réglementation municipale.

Emplacement des bacs de matières résiduelles et véhicules

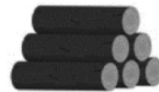
Soyez attentif aux opérations de déneigement, vos bacs (ordures, recyclage et compostage) doivent être positionnés à au moins un (1) mètre du trottoir ou du chemin cela permet un déneigement de qualité et évite les bris. Cette distance s'applique également aux véhicules automobiles stationnés dans les entrées privées.



Nous vous rappelons également que peu importe le type de collecte, vous devez déposer votre bac en bordure de la rue la veille dès 19 h ou avant 7 h le jour de la collecte, les roues face à la rue. De plus, les bacs doivent être retirés le jour de la collecte au plus tard à 19 h.

Entreposage de bois de chauffage sur un terrain où est érigé un bâtiment résidentiel

L'entreposage de bois de chauffage, de manière ordonnée, est autorisé dans les cours latérales et arrières à au moins un (1) mètre d'une ligne de lot. L'entreposage est également permis dans la cour avant, à condition que celui-ci soit à l'arrière d'un bâtiment accessoire de façon à ne pas être visible de la rue ou à au moins cinquante (50) mètres de la ligne avant.



Cheminée : faites-la ramoner !

Pour votre sécurité, ramenez votre cheminée au minimum une (1) fois par année ou plus selon l'utilisation, en privilégiant l'embauche d'un spécialiste. La bûche ramoneuse et tous les autres produits (ramonage chimique) aident, mais ne remplacent pas le ramonage mécanique.



Installation de clôtures à neige

L'installation de clôtures à neige destinées à protéger les arbres et arbustes est autorisée du 1er novembre 2023 au 30 avril 2024 et doit être distante d'au moins un (1) mètre de la ligne avant.

Notez que la Municipalité n'est pas responsable des bris ou dommages occasionnés par ses équipements lors de l'exécution des travaux d'entretien municipaux (clôtures à neige, bacs, abris, etc.).

Bornes civiques



Des bornes civiques ont été installées sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Barbe.

Ces plaquettes permettent d'indiquer le numéro civique devant chaque propriété dans le but de faciliter le repérage des adresses par les services d'urgence. Il est interdit d'enlever ou de déplacer le poteau et le panneau d'identification. Certaines bornes civiques sont encore manquantes, elles seront installées au printemps prochain. Si vous constatez que vous n'avez pas de plaquette d'adresse, veuillez contacter Maryse Benoit au 450 371-2504, poste 103 ou par courriel au m.benoit@ste-barbe.com.

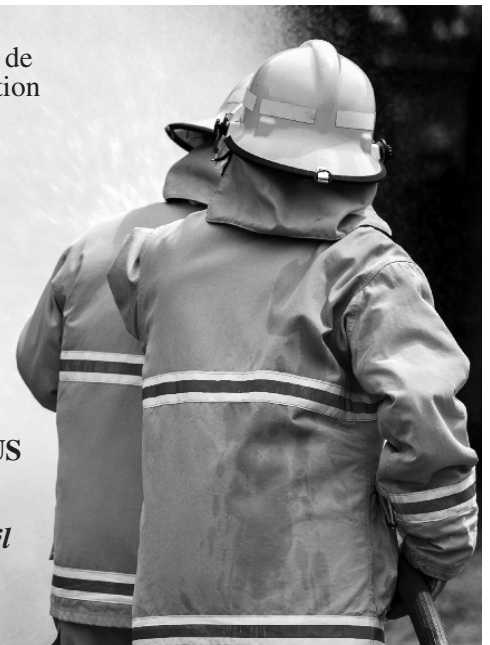


La prévention incendie c'est l'affaire de tous, nous sollicitons votre collaboration afin de bien protéger votre famille, ensemble soyons sécuritaires.

Pour toutes informations en lien avec la sécurité incendie, vous pouvez communiquer avec un membre du Service de sécurité incendie par téléphone au 450 544-1303 ou par courriel au directeur.incendie@ste-barbe.com.

NOUS VOUS RAPPELONS QUE POUR TOUTES URGENCES VOUS DEVEZ COMPOSER LE 911.

Nous vous souhaitons un joyeux Noël et une bonne année, soyez prudents dans vos déplacements !





J'aime ma
bibliothèque



Milles et
une raisons
d'y aller.

LA RÉALITÉ
VIRTUELLE
ARRIVE À VOTRE
BIBLIOTHÈQUE!



Préparez-vous à vivre une expérience mémorable !

Abonnés de 14 ans et plus, venez expérimenter un casque de réalité virtuelle Oculus Quest 2 à la bibliothèque ! Plaisir et découvertes seront au rendez-vous ! Utilisation sur place seulement.

L'utilisation d'un casque de réalité virtuelle n'est pas recommandée aux enfants de 12 ans et moins. Elle peut entraîner des répercussions sur leur développement cognitif et leur système visuel.

Plusieurs applications disponibles

Bait! Pour tous les amateurs de pêche !

Bogo Accomplissez différents défis avec Bogo.

Echo VR Compétition de robots en apesanteur.

Ecosphere Rencontrez des éléphants dans la savane du Kenya, visitez les singes dans les forêts tropicales...

Mission ISS Faites un voyage en orbite et découvrez la vie à bord de la Station spatiale internationale !

First Steps Faites vos premiers pas dans la réalité virtuelle.

TRIPP Expériences de méditation.

Epic Roller Coasters Obtenez la même sensation que de vraies montagnes russes.

YouTube VR L'application YouTube VR vous permet de regarder toutes les vidéos de la plateforme en réalité virtuelle.

et bien plus...

Saviez-vous que l'abonnement à la bibliothèque est GRATUIT pour tous les citoyens ? Votre abonnement vous donne accès à des milliers de ressources numériques, visitez : RéseauBiblioMontérégie.qc.ca

Heures d'ouverture

MARDI

15 h 30 à 18 h

JEUDI

18 h 30 à 20 h 30

SAMEDI

10 h à 12 h

Pour la période des Fêtes, la bibliothèque sera fermée du 22 décembre au 3 janvier inclusivement.



FADOQ – SAINTE-BARBE

Bonjour chers.es membres,



Nos rencontres hebdomadaires prennent une pause pour la période des Fêtes. Nos activités reprendront le 9 janvier 2024, de 13 h à 17 h, au Centre communautaire Carole-Tremblay situé au 475, ch. de l'Église, Sainte-Barbe.

Voici un aperçu des prochaines activités :

- Mardi 9 janvier : reprise des activités
- Mardi 16 janvier : tournoi de criblé
- Mardi 13 février : dîner de la St-Valentin
- Mardi 19 mars : cabane à sucre
- Mardi 2 avril : dîner de Pâques
- Mardi 30 avril : assemblée générale

L'équipe du conseil d'administration vous attend en grand nombre pour venir participer à ces activités. Si vous avez des suggestions pour de nouvelles activités ou sorties, vous pouvez les transmettre par courriel à la présidente Mme Sylvie Lalonde au sylvielalonde2365@gmail.com.

Nous vous souhaitons un merveilleux temps des Fêtes et une magnifique année 2024.

CERCLE DE FERMIERES – SAINTE-BARBE



Nos rencontres hebdomadaires prennent une pause pour la période des Fêtes. Nous vous invitons à la reprise de nos ateliers d'artisanat lundi le 15 janvier 2024, à 13 h 30, au Centre communautaire Carole-Tremblay situé au 475, ch. de l'Église, Sainte-Barbe. Vous désirez apprendre de nouvelles techniques d'artisanat ?

Nous vous les partagerons avec grand plaisir !

Pour information, contacter Mme Pierrette Girouard au 450 371-5129 ou Mme Johanne Riopel au 514 583-7439.

Joyeux Noël et bonne année aux artistes !!



À METTRE À VOTRE AGENDA

ACTIVITÉS AU CENTRE BARBERIVAIN

Samedi 13 janvier :
Plus petit film d'animation

Dimanche 11 février :
Marché Fermier

Mercredi 20 mars :
Soirée Communau-T

ACTIVITÉ AU PARC MUNICIPAL

Samedi 24 août : Fête des Barberivains

Veuillez noter que ces activités peuvent être annulées ou présentées à une date ultérieure. Pour information et pour l'achat de billets, veuillez contacter Alain Billette au 450 802-8994 ou par courriel au a.billette@ste-barbe.com.

Accompagner

SANS S'OUBLIER

Pour personnes proches aidantes



Apprenez des stratégies utiles au quotidien pour mieux accompagner et soutenir votre proche tout en préservant votre énergie et votre santé.

Tous les mercredis
13 mars - 1er mai
13h30 à 16h
Centre Communautaire
Carole Tremblay à Ste-Barbe

Pour inscription :
450-826-1243
1-855-826-1243
info@aidantshsl.org

Thèmes abordés :
Énergie et motivation
Culpabilité et responsabilités
Besoins et droits
Choix
Protection de la santé
Changements
Famille
Ressources

Les Aidants du Haut-Saint-Laurent Appui proches aidants

Messe de la veille de Noël

24 décembre 2023
Église de Sainte-Barbe
dès 16h.

autres célébrations :
24 décembre 2023 à 19h
Église de Saint-Anicet

31 décembre 2023 à 9h30
Église de Sainte-Barbe



Joyeux Noël et Bonne Année !



ORGANISMES MUNICIPAUX

EN ROUTE VERS UN RENOUVELLEMENT DE NOTRE POLITIQUE FAMILLE ET AÎNÉS

La Municipalité de Sainte-Barbe travaille actuellement à l'élaboration de son nouveau plan d'action de la Politique famille et aînés. Il est important de rappeler qu'une Politique familiale et des aînés sert de guide au conseil municipal lors de la prise de décisions sur des sujets qui ont un impact sur la qualité de vie de votre famille. Elle permet également à la Municipalité d'avoir accès à différents programmes de financement permettant la réalisation de divers projets en lien avec la famille et les aînés.

Des thèmes tels que les loisirs culturels et sportifs, l'habitation, la qualité de vie, la santé et la sécurité, les communications et autres seront abordés. Par le biais d'une vaste consultation citoyenne (sondages, consultations publiques...), vous serez sollicités afin de nous faire connaître votre opinion et vos suggestions. Votre avis est précieux et important.

À terme, nous visons le renouvellement de notre Politique familiale municipale (PFM)

et Municipalité amie des aînés (MADA) ainsi que notre accréditation Municipalité amie des enfants (MAE). Pour ce faire, un comité de pilotage rassemblant différents citoyens de votre communauté travaille à l'identification d'actions prioritaires pour notre Municipalité.

Ce comité est formé de Marilou Carrier (conseillère municipale), Miriam Dubuc-Perras (conseillère municipale), Johanne Béliveau (conseillère municipale), Denis Binette (Bibliothèque Lucie-Benoit et Société St-Jean-Baptiste), Sylvie Lalonde (FADOQ), Nicole Poirier (Coopérative de solidarité du Parc), Johanne Riopel et Hélène Picard (Cercle de Fermières), Martin Loyer (Comité culturel Barberivain), Isabelle Lafrance (citoyenne), Marie-France Meloche (CISSS) et Alain Billette (coordonnateur loisirs, culture et vie communautaire).

Bref, une année bien remplie s'amorce pour le nouveau Comité de pilotage. Nous avons hâte de travailler avec vous à l'élaboration de notre nouvelle Politique famille et aînés.



ANNONCES CLASSÉES

Pour publier une annonce classée gratuitement dans le bulletin municipal du mois de mars « PRINTEMPS 2024 », vous n'avez qu'à faire parvenir votre annonce à Maryse Benoit à l'hôtel de ville de Sainte-Barbe, soit par courriel au m.benoit@ste-barbe.com ou par la poste au 470, chemin de l'Église, Sainte-Barbe, J0S 1P0.

COUP DE CHAPEAU AUX BARBERIVAINS

Vous connaissez un Barberivain qui se démarque et dont les réalisations pourraient être mises en lumière dans une prochaine édition de votre bulletin municipal ?



Faites-nous le savoir !

info@ste-barbe.com



PUBLICITÉ



RE/MAX

RE/MAX DÉFI (1996) R.S.

Courtier Immobilier agréé
Franchisé indépendant et autonome
de RE/MAX Québec Inc.



*Votre propriété,
c'est ma priorité*
Pour vendre ou acheter,
appelez-moi!

Remo Sabelli

Courtier immobilier agréé, DA, B. Comm.

Cell.: (450) 567-1008

www.remosabelli.com • remosabelli@hotmail.com

121, rue Alexandre, Bur. 21, Sallabery-de-Valleyfield, QC J6S 3K3
Tél.: (450) 371-8878 • Fax: (450) 371-0006
Sans frais: 1-877-371-8878



RE/MAX

Défi (1996) Agence immobilière
Franchisé indépendant et autonome
de RE/MAX Québec inc.

121, rue Alexandre, #21
Salabery-de-Valleyfield, QC J6S 3K3

*Pour vendre ou acheter
À votre service depuis 2006*
*To buy or sell
Working for you since 2006*

Michelle Bourassa

Courtier immobilier /
Real Estate Broker

Bur. : 450 371-8878 • Cell. : 450 288-2384

www.michellebourassa.com



RE/MAX
Défi (1996) Agence immobilière
 Franchisé indépendant et autonome
 de RE/MAX Québec inc.
 121, rue Alexandre, #21
 Salaberry-de-Valleyfield, QC J6S 3K3

*Pour vendre ou acheter
 À votre service depuis 2006*
*To buy or sell
 Working for you since 2006*

Michelle Bourassa
 Courtier immobilier / Real Estate Broker

Bur. : 450 371-8878 • Cell. : 450 288-2384
www.michellebourassa.com




Matelas Girouard
 Un sommeil de qualité
 à prix exceptionnel

449 chemin de l'église, Sainte-Barbe, Qc J0S 1P0
450.373.3676
matelasgirouard@gmail.com • www.matelasgirouard.com



FRANCIS DAoust
 393, route 132, Local #1
 Sainte-Barbe (Québec) J0S 1P0

T (450) 601-5000
 E francis@pavagedaoust.com
 W www.pavagedaoust.com

PAVAGE • PAVÉ UNI • MURET • TOURBE • MINI-EXCAVATION
 RÉPARATION DE FONDATION • DRAIN FRANÇAIS • DÉNEIGEMENT

CONSTRUCTION MAINVILLE



MARIE-JOSÉE MAINVILLE
 PROPRIÉTAIRE, JOINTOYEUSE ET PLÂTRIÈRE

☎ 450 567-4770
 @ info@constructionmjmainville.com
 🌐 constructionmjmainville.com

**D'UN MUR
 À L'AUTRE**



RE/MAX
RE/MAX DÉFI (1996) R.S.
 Courtier Immobilier agréé
 Franchisé indépendant et autonome
 de RE/MAX Québec Inc.

121, rue Alexandre, Bur. 21, Salaberry-de-Valleyfield, QC J6S 3K3
 Tél.: (450) 371-8878 • Fax: (450) 371-0006
 Sans frais: 1-877-371-8878



Remo Sabelli
 Courtier immobilier agréé, DA, B. Comm.

Cell.: (450) 567-1008
www.remosabelli.com
remosabelli@hotmail.com

*Votre propriété,
 c'est ma priorité*
 Pour vendre ou acheter,
 appelez-moi!



FORTIER EXTERMINATION
 ARROSAGE D'INSECTICIDE

**STÉPHANE FORTIER
 MAXIME FORTIER**

343, chemin du Bord-de-l'eau
 Ste-Barbe, Qc J0S 1P0
 Courriel: steph.fortier@outlook.com
 C: 450.567.0955



GARAGE
 Sainte-Barbe

Jocelyn Faubert
 Mécanique générale

vente et réparation : Cub Cadet | ECHO | Troy-Bilt | Dolmar | Shindaiwa

427, chemin de l'église
 Sainte-Barbe, QC J0S 1P0
www.garagestebarbe.ca

450 373-0601



9447-6363 Québec Inc.

JMM
 INSTALLATIONS
 PORTES DE GARAGE

44, avenue de la Caserne, Sainte-Barbe

450.802.6916
 f jmminstallations.ca

RBQ : 8286-7722-03